

Conditions générales 26.03.2026

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales régissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la fourniture des prestations de services et d'ingénierie proposées par Hymexia Sàrl, ci-après dénommée Hymexia, ayant son siège à la Route de Vevey 105, 1618 Châtel-Saint-Denis.

Sont considérés comme clients toute personne ou entité acceptant une offre d'Hymexia.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après : CG) sont valables pour tous les services fournis par Hymexia à la suite d'une offre présentée au client et acceptée par celui-ci.

Les présentes CG s'appliquent à toutes les ventes et prestations de services effectuées par Hymexia, lesquelles comprennent également les travaux n'étant pas mentionnés dans l'offre mais ayant été demandés par le client en complément d'une offre déjà existante et acceptée. Les CG font partie intégrante du contrat conclu entre les parties. Hymexia se réserve le droit de modifier les présentes CG à tout moment, par publication d'une nouvelle version sur son site internet : www.hymexia.ch

Toutes les questions non traitées dans les présentes CG sont soumises à la loi Suisse.

Si une disposition des présentes CG n'a pas d'effet, les dispositions restantes n'en sont pas affectées. La disposition sans effet est remplacée par une nouvelle disposition dont les termes et les finalités recherchées se rapprochent le plus de possible de celle qu'elle remplace. Il en est de même pour toutes les lacunes réglementaires.

2. Contrat

Une offre acceptée équivaut à un contrat. Lorsqu'un travail est effectué par Hymexia sur la base d'une offre, l'offre est réputée acceptée. Bien qu'un accord oral reste exceptionnel, il suffit pour valoir acceptation d'une offre. Tous les travaux effectués par Hymexia, sur demande d'un client et sans offre, sont facturés au tarif horaire standard d'Hymexia. Les contrats entre Hymexia et le client sont soumis à l'obligation de moyens.

3. Prestations

Hymexia fournit des prestations de services et d'ingénierie. Les prestations de services consistent à soutenir les entités publiques dans leurs démarches pour l'acquisition de fourniture soumise à la loi sur les marchés publics et dans leur gestion en lien avec leurs véhicules ou machines. Les prestations d'ingénierie comprennent du consulting pour la fabrication ou modification de machine et le marquage CE de machines.

4. Documents compris dans une offre

Les offres d'Hymexia comprennent la fourniture au client de documents standards.

Dans la mesure où le client souhaite la fourniture de documents s'écartant des documents standards d'Hymexia, une demande doit être formulée en ce sens à Hymexia, avant le début du projet. Une telle demande peut avoir un effet sur le prix de l'offre.

5. Demande particulière

Toute demande particulière formulée par le client à Hymexia est facturée d'office, en supplément du prix contenu dans l'offre, au tarif horaire standard d'Hymexia.

6. Prix

De manière générale, les prix comprennent les mentions HT lorsqu'ils sont sans TVA et TTC lorsque celle-ci est incluse. Si aucune mention n'accompagne le prix, ces derniers sont considérés sans TVA. Le tarif horaire est défini dans chaque offre.

7. Facturation

La facturation est établie dès la fin du projet ou selon entente avec le client. Les travaux qui n'ont pas été exécutés sont déduits de la facture. Tout travail supplémentaire à l'offre acceptée est facturé par heure de travail effectuée.

Les frais de rappel pourront être facturés 35 CHF HT. En cas de non-paiement dans un délai de 10 jours après le deuxième rappel, le tarif horaire mentionné dans l'offre concernée est applicable pour les démarches entreprises.

Toute réclamation concernant la facturation doit être effectuée dans les 10 jours suivant la réception de la facture. Les réclamations faites après ce délai entraînent des frais de gestion selon le tarif horaire mentionné dans l'offre concernée.

8. Trajets

Les trajets sont facturés à 0.70 CHF HT par kilomètre et ne sont pas inclus dans les offres, sauf indication contraire.

9. Confidentialité

Les informations concernant les appels d'offres ne sont divulguées à des tiers qu'avec l'accord du client ou sur décision de l'autorité judiciaire. Les informations publiées par des voies officielles ou par la presse ne sont plus réputées confidentielles.

10. Neutralité

Hymexia s'engage au travers d'une charte éthique à rester neutre et impartiale pour toutes les procédures d'appel d'offres soumises à la loi sur les marchés publics. Cette charte est disponible sur le site internet d'Hymexia : www.hymexia.ch.

11. Modification de documents

En cas de modification par le client de documents fournis par Hymexia, le client assume, seul et à la complète décharge d'Hymexia, l'entière responsabilité des éventuelles conséquences liées à ces modifications.

Il est fait interdiction au client de modifier tout ou partie d'un rapport ayant été validé par Hymexia.

12. Désaccord entre le client et Hymexia

Si le client effectue des choix ou adopte un comportement qui est en désaccord avec les conseils prodigués par Hymexia dans le cadre du contrat, cette dernière est en droit de clore le projet et de procéder à la facturation.

13. Décision d'adjudication en désaccord avec l'évaluation d'Hymexia.

Si le client procède à une adjudication en désaccord avec l'évaluation d'Hymexia, cette dernière clôt le projet et procède à la facturation. Hymexia se réserve le droit d'annoncer aux soumissionnaires que l'évaluation a été faite ou terminée par le client et de

mettre fin à toute communication avec les soumissionnaires concernant le projet.

14. Responsabilité en cas de recours

Hymexia s'engage à conseiller son client au mieux, dans le but d'éviter les recours ou de remporter la procédure de recours le cas échéant. Hymexia ne garantit en aucun cas l'absence de recours, ni le succès de son client dans le cadre d'une éventuelle procédure de recours.

En cas de recours, Hymexia fournira tous les documents nécessaires au client pour mener à bien sa défense. Un soutien complémentaire peut également être offert par Hymexia à son client sur la base d'une nouvelle offre. En cas de recours sur une décision en contradiction avec les conseils ou résultats de l'évaluation effectuée par Hymexia, cette dernière ne garantit en aucun cas son soutien au client.

Conformément à la Loi fédérale sur les marchés publics, Hymexia n'étant pas une entité publique, celle-ci n'est pas habilitée à prendre de décision soumise à un recours en lien avec ladite loi et ne peut, par conséquent, être visée par un éventuel recours à la place du client.

15. Responsabilité

Lorsque le client envoie des documents (soit notamment : cahier des charges technique, cahier des charges administratif, règlement d'évaluation et protocole d'essais) aux soumissionnaires ou donne son accord à Hymexia pour leur envoi, le client est réputé avoir pris connaissance de leur contenu et les avoir approuvés.

Selon sa charte éthique et selon la loi en vigueur, Hymexia ne peut en aucun cas soutenir ou participer à une démarche en désaccord complet ou partiel avec les lois et principes en vigueur.

16. Protection des données

Sous réserve des dispositions contraires des présentes CG, Hymexia reconnaît la confidentialité des informations, qui ne sont pas publiques, communiquées par le client et s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

Sauf en cas d'opposition du client, Hymexia est autorisée à utiliser le nom du client et, dès la fin du projet, le type de projet traité à des fins de marketing.

17. Divulgence des documents

Sans le consentement préalable d'Hymexia, le client s'engage à garder secrets et confidentiels tous les documents et informations reçus ou mis à disposition par Hymexia (notamment l'ensemble des documents d'appels d'offres) et à empêcher toute divulgation de ces documents et informations à des tiers.

18. Litige et préjudice

En cas de litige entre Hymexia et le client, une séance de conciliation est obligatoire avant toute procédure judiciaire. Les relations contractuelles entre Hymexia et le client se limitent aux préjudices directs.

19. Droit applicable et for juridique

En cas de litige, les CG en vigueur au moment de l'achat sont utilisées comme base juridique. Les présentes CG sont régies par le droit suisse, à l'exclusion de toute autre législation étrangère.

Le contrat conclu entre Hymexia et son client est soumis au droit suisse.

Le for est établi à Châtel-Saint-Denis, Suisse.

Établi par Hymexia Sàrl